

ENSEMBLE PASTORAL DE L'ILE DE RE

Compte rendu de la réunion du conseil paroissial pour les affaires économiques du 10 février 2017

Présents : V feuille de présence

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Prière avec l'Évangile du jour : Marc 7, 31-37

En ouverture :

Le Père Cottureau rappelle que les membres qui ont manifesté leur intention de quitter le conseil doivent le faire par écrit.

Ils peuvent également proposer le nom de personnes qu'ils pensent susceptibles de participer à la vie économique de l'ensemble pastoral. Le P Cottureau, curé, prendra contact avec ces personnes puis choisira.

Quatre membres sont susceptibles de quitter le CE : Nathalie Palvadeau (Ars) - Françoise Salin (La Flotte) - Joseph Gaudin (La Couarde) - Adrien Renaud (Les Portes).

1 – Présentation des résultats de l'exercice 2016

Le budget 2016 est clos. Il faut maintenant attendre la validation des comptes par les services du diocèse ainsi que la prise en compte des amortissements pour connaître le résultat définitif.

Les montants des charges et des produits sont donnés à titre d'information.

Les produits (279 320 €) sont en baisse par rapport à 2015 (281 118€) quant aux charges (348 176€) elles, elles sont en hausse (268 126€ en 2015) ce qui dégagerait un résultat négatif d'environ 61 256€. Ce résultat négatif est essentiellement dû aux travaux d'investissement engagés pour la rénovation du presbytère, 40 rue Pasteur à La Couarde, qui se montent à 99 730€.

Les points suivants sont évoqués : les quêtes, les offrandes de messes, les dépenses de cierges et la contribution trimestrielle au diocèse.

Tous ces comptes seront publiés dès la validation par les services financiers du diocèse.

2 - Évolution des flux budgétaires

Une étude a été faite par Jean-Claude Bernier sur l'évolution des principaux postes financiers entre 2009 et 2016.

Sont rassemblés sur les graphiques remis à chacun :

- les recettes : quêtes, offrandes de messes et offrandes diverses (Obsèques, mariages, baptêmes, cierges)
- les charges : énergie (électricité-gaz-fuel), déplacements, télécommunications, contribution au diocèse.

3 – les offrandes de messe

Un point est fait sur les offrandes de messes (offrande donnée par les fidèles pour les intentions).

l'offrande est fixée à 17€ (minimum) par intention demandée.

De plus, sur chaque casuel d'obsèques ou de mariages, il est prélevé une offrande de messe.

Le produit de ces offrandes est utilisé pour compléter la rémunération des prêtres. La base de versement est de 25 messes/mois/bénéficiaire soit 425€ par personne.

A chaque clôture de gestion on s'aperçoit que les dépenses (rémunération des prêtres) sont nettement supérieures aux recettes produites par les offrandes .

En conséquence, ce compte ne pouvant être laissé négatif, il doit être équilibré en prélevant le montant sur le produit des quêtes dominicales.

Dans le doyenné, certains secteurs paroissiaux sont en fin d'année, soit créditeurs, soit en équilibre, soit déficitaires sur le compte des offrandes de messe.

Afin de niveler cette situation et pour que les prêtres soient tous mis au même niveau il a été décidé par Mgr Colomb, à compter du 20 mars, de reverser au doyenné l'intégralité des offrandes de messes perçues à laquelle s'ajouterait une péréquation en fonction des ressources globales de chaque secteur.

Cela porterait à 3 967€ un premier versement (avance d'un trimestre) puis un versement mensuel de 1322€, y compris les offrandes de messes perçues.

Exemple : en janvier 2017 il a été perçu 765€ en offrandes de messes.

Le versement sera de 765€ + 557€ soit 1322€, opération qui peut se reproduire chaque mois, ce qui entraînerait, sur ce poste, un déficit de plus de 6000€.

Pour aider à mettre en place cette réforme, les services financiers de l'évêché ont porté les casuels obsèques à 200 € (avec non plus un offrande de messe mais deux) et pour les mariages à 300 € (sans aucune modification sur l'offrande de messe).

Le P Cottureau fait part de son accord pour aider les paroisses pauvres (solidarité qui est déjà en place depuis fin 2015) ainsi que les prêtres de La Rochelle qui n'hésitent pas à franchir le pont pour certaines messes, des mariages ou des obsèques. En revanche, il est très critique vis à vis de ces dispositions qui vont démobiliser les paroisses qui font un effort pour relever le volume des offrandes de messes.

En conclusion, il est convenu :

- de faire connaître aux services diocésains l'avis réservé du conseil économique sur cette disposition,
- d'élaborer un projet de flyer pour sensibiliser les fidèles aux offrandes pour les intentions de messes. Un modèle existant sur le secteur paroissial d'Angoulin, Chatellaillonservira de base de conception.

Philippe Villemot et Jean-Claude Bernier se proposent pour cette réalisation.

4 – Le denier de l'Église

Chaque année, la campagne du denier de l'Église se tient le dimanche des Rameaux.

Le produit du denier de l'Église de l'île de Ré en 2016 a été de 120 000€. Cette contribution émane de la générosité de paroissiens mais aussi de personnes qui n'ont pas de lien particulier avec notre communauté.

Il serait bien, cette année, d'essayer de faire grimper ce montant et, pour ce faire, pourquoi, en plus de la distribution de la main à la main à la sortie de la messe des Rameaux, ne pas distribuer des enveloppes dans les boîtes aux lettres.

Certaines paroisses font déjà ce genre de distribution, alors pourquoi ne pas la généraliser !

Les enveloppes qui demeurent sur les présentoirs ne rapportent rien !!

Essayons et voyons le résultat qui sera ainsi obtenu cette année.

5 – Les travaux en cours

Deux chantiers en cours :

- presbytère de Saint Martin : deuxième tranche de l'opération isolation (pose de fenêtres et volets côté cour)
- presbytère des Portes : travaux de peinture et révision de la toiture.

6 – Projets et achats

✚ Le dossier du renouvellement des sonorisations des églises a été ressorti. La Sté Lévêque a visité les églises du Bois, de La Couarde et d'Ars, avec MM Desrosiers et Bernier, afin d'actualiser les devis déjà fait.

Trois devis ont été établis de l'ordre de 16 000 à 17 000€. Le côté technique a été brièvement évoqué. Des travaux importants doivent être entrepris prochainement, par la municipalité, dans l'église d'Ars, il convient donc de s'assurer de la possibilité d'installer une nouvelle sono sans risque de préjudice. Le conseil donne son accord sur la faisabilité de cette opération sous la conduite de M Desrosiers. Avant de passer la commande il faut encore que ces devis soient soumis à l'approbation du conseil économique diocésain.

↳ Le conseil valide également l'achat de tables pour la Nouvelle Providence. Le choix se porte sur du matériel de ligne LYRA, tables pliantes + chariot, dans le catalogue Manuten (ex camif collectivité) pour un montant de l'ordre de 2500 €.

7 – Divers

↳ Le problème des poubelles pour les églises et presbytères n'est toujours pas solutionné. Michèle Gendre a envoyé plusieurs demandes à la communauté de communes qui n'a donné aucune réponse bien qu'ayant confirmé réception des demandes.

↳ Les membres du conseil sont invités à réfléchir sur le réaménagement du second presbytère de La Couarde (26 rue Pasteur) et son éventuelle destination.

Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil économique.

Fin de la réunion à 12 H 15

La prochaine réunion sera programmée dès l'approbation des comptes de l'exercice 206 aura été donnéeSSS par l'évêché.